

# DÉLIBÉRATION

du CONSEIL MUNICIPAL



concernant le PLAN de PROTECTION de l'ATMOSPHERE

L'an deux mille vingt - quatre, le vingt - huit du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PÉTRONIN**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2024

**PRESENTS** : M. et Mmes Yvon **PÉTRONIN** Maire Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjointes, Christèle **VANDAMME**, Nathalie **LAMEYSE**, Nicolas **DEAN**, Francis **GHESTEM** et Jean-Michel **DELANNOY**, lesquels respectent le quota des membres en exercice.

**Absences EXCUSÉES** : Mme Jacqueline **CATELET**, M. Stéphane **DELATTRE**.

Monsieur le Préfet de la Région HAUTS – DE – FRANCE, par son honorée datée du 29 février 2024, nous a invité à lui faire parvenir l'avis de notre conseil municipal sur le PPA.

L'objet de la présente délibération est donc de recueillir l'avis du conseil sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas De Calais : le choix d'un périmètre unique et resserré autour des unités urbaines de Lille, Béthune, Lens – Douai et Valenciennes est apparu comme opportun.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas De Calais.

En effet cette démarche offre le très grand avantage de concentrer les moyens sur les zones les plus concernées, notamment par leur densité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme  
Le Maire



*Yvon P. PÉTRONIN*